

*E*_{DITO}

Chère Vigneronne,
Cher vigneron,

Alors que nous rentrons dans la 4^e semaine de confinement, je sens l'inquiétude s'installer dans bon nombre de nos exploitations. Je la comprends et je la partage.

Combien de temps allons-nous tenir financièrement ? Comment allons-nous recruter nos saisonniers ? De quelle manière pouvons-nous les faire travailler en respectant le confinement ? Quelle va être l'attitude de nos voisins, confinés, quand on va sortir avec nos pulvés ? Le négoce va-t-il maintenir ses contrats et ses achats ? ...

Nous avons exprimé toutes ces interrogations auprès de la CNAOC et elles sont partagées par l'ensemble du vignoble français. Ce jeudi, la CNAOC sera reçue au Ministère de l'Agriculture pour les porter (listées dans cette vinonews).

La CAVB n'a pas attendu. Marion et toute notre équipe sont en contact permanent depuis le confinement avec les administrations pour préparer et vous relayer au mieux les dispositifs d'urgence mis en place.

Dès hier, j'ai écrit à tous nos parlementaires bourguignons afin qu'ils puissent relayer dans les différents ministères nos inquiétudes et nos attentes.

J'ai rencontré ce matin, avec le BIVB et les négociants, le directeur de cabinet du Préfet (sous-préfet de Beaune et référent régional viticole) pour encore porter nos revendications et surtout préparer la saison.

Nous allons informer les maires afin de leur expliquer en amont pourquoi nous traitons et surtout que nous respectons l'arrêté ZNT. Ils pourront ainsi répondre à leurs administrés ou faire le lien avec vos présidents d'ODG. Ces actions s'intègrent dans notre dispositif régional « Engager nos terroirs dans nos territoires ». Vous êtes d'ailleurs nombreux à avoir signé les lettres d'ambitions proposées par certains de vos ODG.

Nous avons sollicité Pôle emploi pour faciliter le recrutement de nos futurs saisonniers.

Nous vous ferons parvenir un exemple d'application des règles barrières à mettre en place sur vos domaines avec vos équipes pour organiser au mieux votre travail dans les prochaines semaines. Nous allons le coconstruire avec la MSA, la DRAAF et l'ARS.

Enfin, la filière est unie et nous communiquons régulièrement avec le négoce. Pour l'instant, le discours est plutôt rassurant quant à leurs engagements passés et à venir. Nous communiquons en toute transparence sur ce sujet.

Vous constatez donc que la CAVB fait son maximum afin que nous puissions tous passer cette période difficile et surtout assurer notre récolte 2020.

C'est ensemble, solidaires, unis et organisés que nous traverserons cette épreuve !
Prenez soin de vous !

Votre Président

Thiébault HUBER

Infos COVID 19: **informations en date du 7 avril 2020: susceptibles d'évolution chaque jour**

La CAVB s'adresse à ses parlementaires	3
Rappel livraison et caveau	4
Attestation numérique de déplacement dérogatoire	4
Mise à disposition temporaire de salariés	4
Lancement plateforme de recrutement	5
Mesures de soutien aux entreprises exportatrices	5
Arrêt pour garde d'enfants	6
Vigilance cyber-menaces	6
Fiches métiers	7
Les bras de la vigne	7
J'veux du local	8
Renouvellement du Certiphyto	8
Agenda	8

LA CAVB S'ADRESSE À SES PARLEMENTAIRES ET PARTAGE SES DEMANDES DE SOUTIEN À LA FILIÈRE

La CAVB a saisi ses parlementaires hier pour les sensibiliser et obtenir leur soutien sur plusieurs demandes portées par la filière viticole pour faire face à l'impact de la crise sanitaire.

Le groupe d'Etude Vigne et Vin, à l'Assemblée, a anticipé une partie de nos demandes dès la fin du mois de mars en faisant remonter nos difficultés. Une partie de ces demandes a déjà été bien relayée par nos parlementaires et sont désormais sur la table des ministères concernés.

Ci-dessous la liste de ces différentes propositions : *Anticiper notamment les problèmes de recrutement de main d'œuvre, notamment saisonnière pour les prochaines semaines pour les travaux en vert et pour les vendanges 2020*

Mesures sociales/recours Main d'œuvre :

- L'exonération des charges patronales relatives à l'emploi de nos salariés (100%) pour sauver les entreprises et l'emploi et des charges sociales des exploitants ou la prise en charge partielle des salaires pour tout employé maintenu sur nos exploitations malgré une perte d'activité (% à définir)
- TODO Reconduction (au-delà de 2020) et aménagement (élargissement de l'assiette)
- Faciliter le double-emploi : assouplissements réglementaires pour l'embauche de salariés en situation de chômage partiel pour recourir au besoin important à venir sur le personnel saisonnier
- Une Garantie l'état de santé de nos occasionnels (test, certificat médicaux,...) et approvisionnement matériel nécessaire (gants, gel, masques,...)
- Activité partielle : Prolongation de la déclaration du chômage partiel facilitée, conditions du chômage partiel pour les VRP à clarifier
- Main d'œuvre saisonnière mobilisable sur l'ensemble du territoire français
- Hébergement des saisonniers : assouplissement de la réglementation et tolérance de l'administration
- Demande de défiscalisation des heures supplémentaires pour faire face à l'absentéisme et à la pénurie de main d'œuvre saisonnière
- Faciliter et autoriser l'entraide familiale
- Autoriser les élèves et étudiants des établissements agricoles à travailler de façon occasionnelle dans les exploitations ;
- Prime Macron : report de la deadline du versement de la prime à fin d'année (prévue au 31 août) pour laisser le temps aux domaines de se rétablir financièrement

Mesures bancaires :

- Prise en charge des intérêts intercalaires bancaires en cas de report d'échéance ;
- Dispositif Atout réservé aux entreprises avec un plancher de 750 000€ : suppression de ce plancher

RAPPEL : LIVRAISON ET CAVEAU

Caveau

L'arrêté du 14 mars 2020 paru au JORF du 15 mars 2020 à la suite de la communication par voie de Presse du Premier Ministre doit être interprété en ce sens qu'il n'interdit pas l'activité de vente à emporter au caveau comme d'ailleurs chez les cavistes lorsqu'ils ne sont pas situés dans un centre commercial.

En revanche, toute activité de restauration sur place est proscrite.

L'activité de dégustation n'est pas spécifiquement traitée. Au regard des circonstances très exceptionnelles du moment et compte tenu de l'objet du texte qui est d'éviter la propagation du virus, nous ne saurions considérer qu'elle puisse être maintenue.

Il revient à chaque exploitant de prendre toutes les mesures élémentaires qui s'imposent pour éviter la propagation du virus.

Livraison

L'Etat ayant exhorté à la continuité de l'activité économique, il vous est possible d'effectuer des livraisons. Attention cependant à :

- Respecter les gestes barrières et toutes autres recommandations sanitaires
- Vous munir des attestations des déplacements professionnels
- Vous munir du bon de commande ou de livraison indiquant l'adresse client

L'ATTESTATION NUMÉRIQUE DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Valable essentiellement pour les déplacements à caractère personnel

Un dispositif de création numérique de l'attestation de déplacement dérogatoire est désormais disponible [ici](#), en complément du dispositif papier toujours valide.

Après avoir rempli les informations sur un formulaire en ligne, un fichier **.PDF** est généré apposé d'un **QR Code** comprenant l'ensemble des données du formu-

laire, ainsi que la date et l'heure de génération du document. Ce fichier doit être présenté lors du contrôle sur smartphone ou tablette. Ce service est accessible sur tout type de terminal mobile au travers d'un navigateur. Il a été conçu pour être facilement utilisable par les personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, aucune donnée personnelle n'est collectée. Et aucun fichier n'est constitué.

MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DE SALARIÉS VOLONTAIRES ENTRE DEUX ENTREPRISES

Dans le contexte actuel sans précédent, les salariés inoccupés qui le souhaitent, peuvent être transférés provisoirement dans une entreprise confrontée à un manque de personnel. Il s'agit d'une « mise à disposition » temporaire qui suppose l'accord du salarié et des deux entreprises.

Dans le cadre de cette « mise à disposition » temporaire, le salarié conserve : son contrat de travail ; et 100% de son salaire habituel, versé par son employeur d'origine. L'entreprise qui l'accueille temporairement rembourse ce salaire à l'entreprise d'origine.

Télécharger les modèles simplifiés de :

[Modèle avenant contrat de travail prêt de main d'œuvre](#)

[Modèle convention prêt de main d'œuvre](#)

Cela doit ainsi permettre à des entreprises qui relèvent d'activités essentielles à la vie de la Nation, de pouvoir être maintenues sans interruption afin de permettre aux Françaises et aux Français de s'approvisionner et de protéger leur santé.

M AIN D'ŒUVRE: LANCEMENT DE LA PLATEFORME DE RECRUTEMENT

Face à la crise sanitaire que nous traversons, le pays doit faire « bloc ». Certaines entreprises, appartenant aux secteurs essentiels pour les citoyens dans cette période, ont besoin de renfort en main d'œuvre pour assurer leurs activités et la continuité économique du pays.

Pour y répondre, la plateforme MobilisationEmploi est accessible depuis ce matin mobilisationemploi.gouv.fr aux **demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi et aux salariés en activité partielle**.

Elle a été créée pour faciliter la mobilisation exceptionnelle pour l'emploi et permettre aux travailleurs qui le souhaitent de se porter candidat dans les secteurs prioritaires suivants : médico-social, agriculture, agroalimentaire, transports, logistique, aide à domicile, énergie, télécoms.

M ESURES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES FRANÇAISES EXPORTATRICES

L'Etat a annoncé un plan de soutien exceptionnel aux entreprises françaises exportatrices en réponse au ralentissement économique lié à l'épidémie de Covid-19.

4 mesures phares pour soutenir les entreprises exportatrices :

- ⇒ **L'octroi des garanties de l'Etat** à travers [Bpifrance Assurance Export](#) pour les cautions et les préfinancements de projets export sera renforcé afin de sécuriser la trésorerie des entreprises exportatrices. Les quotités garanties seront ainsi relevées à 90 % pour toutes les PME et ETI. La durée de validité des accords de garanties des préfinancements export sera prorogée, pour atteindre six mois.
- ⇒ **Les assurances-prospection** en cours d'exécution seront prolongées d'un an, permettant une extension de la période de prospection couverte.
- ⇒ **Une capacité de 2 Md€ sera apportée à l'assurance-crédit export** de court terme grâce à l'élargissement du dispositif de réassurance publique Cap Franceexport. Ce dispositif couvrira l'ensemble des pays du globe.

Une attention particulière est accordée à la protection des salariés.

▶ **+ de 8 000 offres à l'ouverture** : les offres des secteurs concernés déjà connues de pole-emploi.fr et non pourvues sont chargées sur le site dès l'ouverture.

▶ À chaque offre déposée : **un conseiller Pôle emploi appelle systématiquement l'employeur pour vérifier le respect des consignes sanitaires** et caractériser le besoin et compétences attendues. Le recruteur s'engage formellement à respecter les consignes sanitaires.

▶ Pôle emploi proposera à chaque employeur de prendre en charge la **présélection des candidats** si besoin.

▶ **Candidature sans contrainte** : les candidats pourront consulter les offres sans créer de compte et accéder directement aux coordonnées du recruteur.

⇒ **L'accompagnement et l'information** par les opérateurs de la [Team France Export](#) (Bpifrance, Business France et les Chambres de commerce et d'industrie) seront renforcés, en lien avec les régions et le réseau des conseillers du commerce extérieur, en complémentarité avec les acteurs privés de l'accompagnement. Une veille spécifique sur chaque zone géographique intéressant les entreprises est mise en place. Business France adapte également son offre existante afin de proposer des solutions aux entreprises face à l'impossibilité de déplacement à l'étranger.

Plus d'information ici : <https://www.economie.gouv.fr/plan-soutien-entreprises-francaises-exportatrices>

La CCI Bourgogne Franche Comté est à votre disposition:

* **Jocelyne Lefèvre** | Tél : 03 80 60 40 31 | Mob : 06 78 55 03 76 | j.lefevre@bfc.cci.fr

* **Yves Louaisil** | Tél : 03 80 65 92 70 | Mob : 06 12 29 56 31 | y.louaisil@bfc.cci.fr

ARRÊT POUR GARDE D'ENFANTS MAINTENU PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

L'Assurance Maladie confirme que l'arrêt garde d'enfant est utilisable pendant la période des vacances scolaires, à condition que l'un des parents ne soit pas lui-même en congés.

Voici l'adresse du questions-réponses de l'Assurance Maladie sur l'arrêt garde d'enfant : <https://forum-assures.ameli.fr/questions/2253424-coronavirus-arret-travail-garde-enfant#none>

La MSA a son propre site de déclaration de l'arrêt pour garde d'enfant. <https://declare.msa.fr/z84coronaij/ria/#/accueil>

VIGILANCE CYBER – MENACES

La crise sanitaire COVID-19 engendre le fonctionnement en mode dégradé de nombreuses entreprises (chômage partiel, télétravail...); certains en profitent pour attaquer vos systèmes informatiques.

Le "rançongiciel" ou "ransomware" est actuellement l'attaque la plus répandue afin de vous extorquer des fonds.



Région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté

Face à la crise sanitaire la gendarmerie vous informe et vous conseille



« Profession Hacker »

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains soigneusement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Éviter tout contact étroit, éviter les embrassades
- Porter un masque quand on est malade

Attention aux attaques informatiques !

« Les Rançongiciel »

Un rançongiciel ou ransomware est un logiciel malveillant bloquant les données numériques d'un utilisateur afin de lui extorquer des fonds.

Il infecte votre matériel et chiffre les fichiers contenus dans votre système.

Une rançon est alors demandée en cryptomonnaie (Bitcoin, Ethereum...) en échange d'une clé de déchiffrement ou d'un mot de passe permettant de retrouver vos données.

Les rançongiciels sont la première menace cyber dont sont victimes les entreprises.

Cela entraîne des pertes financières particulièrement importantes allant parfois jusqu'à des cessations d'activités.

Comment se protéger

Faites des sauvegardes régulières de votre système informatique.

Vérifiez les mises à jour de votre système, pare-feu, anti-virus, **antimalware** et firewall.

N'ouvrez pas un fichier ou un mail dont l'origine vous paraît douteuse (expéditeur inconnu...).

En cas de télétravail, n'utilisez pas votre ordinateur à des fins personnelles et vérifiez la sécurité de votre accès Wi-Fi.

Lors de vos déplacements, gardez vos appareils, supports et fichiers avec vous, désactivez les fonctions Wi-Fi et Bluetooth, n'utilisez pas les réseaux Wi-Fi « publics », ne connectez aucun support autre que celui de votre entreprise.

Pour plus d'informations

www.cybermalveillance.gouv.fr

www.ssi.gouv.fr

www.cert.ssi.gouv.fr

Si vous êtes victime

Déconnectez-vous d'internet, coupez l'alimentation de votre ordinateur, identifiez le ou les postes infectés, lancez l'anti-virus au redémarrage.

Déposez plainte en composant le 17

FICHES METIERS– MESURES DE PRECAUTION

Le Ministère du travail a mis en ligne un kit de lutte contre le Covid-19, composé de fiches conseils métiers à destination des employeurs et des salariés. Ces fiches donnent, par métier, les mesures de précaution spécifiques à mettre en place pour se protéger des risques de contamination au Covid-19. Elles ont été rédigées avec l'aide d'experts. Une fiche est disponible sur le travail saisonnier : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19conseils_saisonnier.pdf.

FICHESCA 21– LES BRAS DE LA VIGNE

Les viticulteurs du groupe « Les Bras de la Vigne » Vous partagent leur expérience

Qui sont-ils ?

Le groupe « les Bras de la Vigne » créé en 2019 réunit des viticulteurs souhaitant réfléchir et échanger en groupe sur leurs pratiques en tant que manager ou responsable d'équipe. Ils sont une dizaine à ce jour. L'objectif est d'échanger sur des situations de travail et des expériences afin de réfléchir ensemble à des solutions ou améliorations.
=>Ce groupe est ouvert à tous !



Retour sur leur expérience en cette période de crise sanitaire :

Changement & évolution dans l'organisation du travail :

- Division de l'équipe en sous-groupe
- Le fonctionnement d'un salarié se rapproche désormais de celui d'un tâcheron
- Embauche supplémentaire pour pallier l'absence d'un permanent
- Organisation la veille pour le travail du lendemain
- **Organisation plus souple du travail et des horaires => « les salariés sont contents »**
- « Tout le monde va aux vignes, même le personnel en cave ou des bureaux »

« Prenez soin de vos salariés, ils prendront soin de votre entreprise* »

Evolution dans la posture de manager :

- Donner plus d'autonomie => « c'est déconcertant au départ et délicat à contrôler mais cela se passe bien et renforce la confiance dans l'autre »
- Prendre plus le temps :
 - D'écouter
 - De demander des nouvelles de chacun
 - D'expliquer les faits et de rétablir la vérité sur ce qui est entendu dans les médias
 - De rassurer
- Concrètement : « on prend 15 minutes tous les matins avec l'équipe pour échanger »
- Cacher son angoisse

Qualité de la communication dans l'entreprise :

- Quand les salariés sont potentiellement arrêtés ou malades : « anticipation, rigueur et maintien de la communication => ça se passe bien »
- Naturellement une distance se crée entre les membres de l'équipe: « nécessité de maintenir les liens en prenant plus régulièrement des nouvelles »
- Adopter une communication positive :
 - « On a la chance de continuer à travailler et d'être dans les vignes »
 - Opter pour de la musique dans les vignes « plutôt que les infos à la radio »
 - Partager ce que l'on aime dans la vie « comme par exemple un bon film... »

Anecdote : « en guise de gel hydro alcoolique, j'ai déniché une tête de distillation de marc de Bourgogne et c'est idéal pour désinfecter les mains et le matériel »



Cette rubrique est aussi la vôtre, c'est l'occasion de partager vos astuces et bonnes idées originales !

Un contact pour une idée ou pour rejoindre le groupe :
Anne-Claire REYNAUD
06 78 15 80 99
anne-claire.reynaud@cote-dor.chambagri.fr

RENOUVELLEMENT CERTIPHYTO

Les Certiphytos dont la date d'expiration arrive à échéance entre le 12 mars et le 25 juin 2020 sont prorogés de plein droit jusqu'au 25 août (ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 et article 4 de la loi n°2020-290 du 22 mars 2020). Cette durée peut être éventuellement raccourcie en fonction de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire. Le calcul se fera alors de la manière suivante : date de cessation de l'état d'urgence sanitaire + 1 mois (article 1 de l'ordonnance n°2020-306) + 2 mois (article 3 de l'ordonnance n°2020-306)

J'VEUX DU LOCAL—CA 71

Afin de limiter le risque de contamination par le coronavirus, les consommateurs se tournent vers l'approvisionnement en direct du producteur, loin des longues files d'attente et des bains de foule des supermarchés. Cependant, dans ce contexte, difficile pour eux de trouver l'information, d'autant plus qu'ils sont restreints dans leurs déplacements.



C'est le moment ou jamais de **donner de la visibilité à votre activité de vente directe**, en vous référant sur « **J'veux du local** » !

Cette **plateforme de l'alimentation de proximité** a été mise en place par la Chambre d'agriculture avec l'appui du Conseil Départemental, pour faire connaître les **lieux et modalités de vente de produits locaux**

Entièrement gratuite, elle permet ainsi de **visualiser sur une carte interactive l'offre de produits locaux en Saône-et-Loire** : à la ferme, dans les magasins de producteurs, les caveaux, sur les marchés, etc

[Je me réfère sur J'veux du local](#)

AGENDA :

- 8 avril: réunion directeurs CNAOC
- 9 avril: Comité permanent BIVB
- 9 avril: Groupe de travail CNAOC Dispositions communes de contrôle
- 14 avril: réunion France Agrimer, DIRECCTE, DRDDI
- 21 avril : CA CNAOC

LES VINO COVID CAVB DISPONIBLES SUR NOTRE SITE INTERNET

L'ensemble de nos lettres d'information qui précisent les différents dispositifs d'aides et les actualités dans le cadre de la crise COVID sont consultables sur notre site internet en cliquant sur ce lien:

<http://cavb.fr/vinonews/>

PRENEZ VOS CONTACTS AVEC VOS BANQUES !!!!

L'ensemble de vos conseillers sont à votre disposition pour présenter les modalités de ce prêt et étudier avec vous les meilleures solutions.

Toute reproduction ou transfert, même partiel de ce document est soumis à notre autorisation. Retrouvez

Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne - 132 route de Dijon-21200 Beaune

Tel 03-80-25-00-25 Fax 03-80-25-00-27 - Mail : cavb@cavb.fr - Site internet : www.cavb.fr

Rédacteurs : Charlotte HUBER, Marion SAÛQUERE, Mélanie GRANDGUILLAUME

Crédits photos: BIVB-Armelle Photographie, BIVB- Aurélien IBANEZ